

Libre propos

Enjeux et défis de l'ouverture des frontières dans la CEMAC : le cas du Gabon

Thierry ELLA ONDO*

Libreville/Gabon

Introduction générale

LA frontière des Etats est issue des Traités de Paix de Westphalie de 1648 qui ont marqué la fin de la Guerre de Trente Ans en Europe (1618-1648) et cette frontière étatique affirme le principe de souveraineté absolue des Etats-Nations. En effet, «l'Etat-Nation» admet le partage des territoires et consacre la «*frontière linéaire*» ou «*frontière-ligne*». Cette linéarisation des frontières due à l'émergence de la conscience nationale est étroitement liée au territoire de l'Etat dont elle marque la limite. Ainsi, le principe de souveraineté et son expression territoriale, qu'est la frontière nationale ou internationale, renvoient tant à l'égalité des Etats, qu'aux principes d'organisation des relations internationales qui furent internationalisés durant la colonisation européenne d'autres continents.

En effet, la frontière qui est une limite séparant au moins deux souverainetés reste une notion polysémique qui a suscité ou suscite encore des débats scientifiques. Dans son analyse du fait frontalier, la littérature économique classique 1, qui fut influencée par le contexte économique et politique de l'entre-deux-guerres (1ère et 2e guerres mondiales) marqué par les contraintes des frontières sur les échanges et les risques d'invasion militaire, insiste sur les effets de la frontière comme barrière, constituant un lourd handicap pour le développement des régions contiguës. Cependant, les études empiriques réfutent cette vision négative en indiquant que l'effet contemporain de la frontière est moins négatif que ne le laissent supposer les préjugés hérités du passé. Les régions frontalières ne sont donc pas systématiquement défavorisées en terme de croissance économique.

Par ailleurs, la conception militaire et géopolitique de la frontière développe le concept de «*zone frontière*» qui désigne, pour les stratèges, une ligne de défense et d'attaque et souligne l'idée d'affrontement, de conflit permanent ou latent et de la rupture au niveau des frontières étatiques. Cette vocation militaire de l'espace frontalier en faisait une zone de manœuvre, un glacis ou zone de protection. Dans ce contexte géostratégique, les zones frontalières sont soumises à de fortes contraintes qui pénalisent leur développement.

Mais la frontière est devenue une zone dotée d'une certaine épaisseur avec l'implication des géographes dans l'aménagement du territoire. Cette évolution correspond aussi, dans les faits, à la pacification de nombreuses frontières, qui ne sont plus vues comme des lignes de front militaire mais comme des limites dans toute la neutralité du terme. Leur étude peut dès lors être envisagée dans un contexte autre que militaire en considérant d'autres dimensions de la frontière, notamment son rôle de filtre ou sa fonction de zone de contact, qui font des frontières des facteurs de développement ou des ressources stra-

tégiques et vitales pour les populations locales et les pays.

Parallèlement, les termes qui désignent cet espace évoluent. Ils traduisent les mutations de la réalité des frontières et essaient d'en rendre compte. Ainsi, le terme de «*zone frontalière*» cherche à souligner le développement économique des territoires nationaux vivant de part et d'autre de la frontière. Alors que la «*zone transfrontalière*» insiste sur les mutations fortes qui affectent les frontières et leurs espaces environnants. Ces frontières ne sont plus des barrières, mais des lieux d'interfaces et d'échanges. Cette mutation de la réalité des frontières vise, en définitive, leur apaisement et leur ouverture ou leur dépassement en amenant les Etats à les désacraliser par le règlement pacifique des conflits et par l'intégration régionale et transfrontalière.

Cette analyse préalable permet d'affirmer que la formation historique des frontières et des Etats africains actuels résulte de l'exportation du modèle européen de l'«*Etat-Nation*» durant la colonisation du continent noir. En effet, la frontière linéaire était inconnue en Afrique avant l'arrivée des Occidentaux puisque la frontière y désignait la limite du terroir d'une communauté et constituait un lieu de rencontres et d'échanges entre communautés voisines, ou frontière-zone. Mais la colonisation en détruisant les Etats précoloniaux et les sociétés sans Etat avait promu les Etats africains actuels qui sont calqués sur le modèle étatique européen avec des frontières reconstruites et renforcées par la charte de l'OUA de 1963 consacrant l'«*intangibilité des frontières héritées de la colonisation*», ainsi que par les textes de l'ONU.

Ainsi, les frontières du Gabon, fixées lors de son indépendance le 17 août 1960, furent définies par plusieurs conventions signées entre les puissances coloniales de la région (France, Espagne, Allemagne). Il s'agit de la convention signée à Paris le 27 juin 1900 entre la France et l'Espagne pour la délimitation de la frontière entre le Gabon et la Guinée équatoriale actuelle et de la convention du 18 avril 1908 passée entre la France et l'Allemagne pour la frontière entre le Gabon et le Cameroun. Mais la frontière entre le Gabon et le Congo fut définie successivement par les arrêtés du 28 mars 1937, du 20 novembre 1941 et du 06 août 1945 du Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) puisque son tracé variait suivant les nécessités administratives et économiques de la colonisation. Finalement, le Gabon indépendant a 267.667 km² de superficie et 2.551km de frontières terrestres dont 1.903km de frontière avec le Congo, 350km avec la Guinée équatoriale et 298km avec le Cameroun. Ces frontières séparent notre pays à trois autres souverainetés de la CEMAC.

Dans cette zone CEMAC, l'ouverture des frontières a été décrétée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 31 octobre 2017 à Ndjamena au Tchad. Celle-ci serait une réponse durable au développement des nationalismes au sein ou autour des frontières à l'origine des tensions et conflits entre Etats. Ce dépassement des frontières semble donc être une promesse de paix du-

nable dans la CEMAC en impliquant l'abandon des nationalismes en vue de la désacralisation des frontières nationales, et de l'instauration d'une véritable intégration régionale et transfrontalière. Il permettra des initiatives de coopération transfrontalière visant à rendre les frontières plus perméables et à en faire des facteurs de développement, donc des zones cibles des politiques économiques et d'aménagement.

Il faut tout de même souligner que ces mutations des frontières sont porteuses de nouvelles opportunités, de nouveaux problèmes et de nouvelles menaces et modifient la signification stratégique du contrôle du territoire et la capacité de défense et de sécurisation des pays, de leur souveraineté et de leur autorité dans les secteurs sociaux et économiques. Elles suscitent le partage des souverainetés dans le cadre de la coopération régionale, de l'aménagement et du développement transfrontaliers et amènent certains à parler de l'indéfendabilité des frontières étatiques et de la nécessité d'une redéfinition des conditions de défense et de sécurité des frontières.

Après avoir présenté la situation très préoccupante des zones frontalières gabonaises et l'inadaptation de nos politiques publiques aux mutations de la réalité des frontières, nous proposerons enfin une politique publique transfrontalière pouvant permettre à notre pays de relever les défis de cette ouverture des frontières dans la zone CEMAC constituée du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale, du Congo, du Tchad et de la Centrafrique.

I. La situation très préoccupante des zones frontalières gabonaises : des constats

Les zones frontalières gabonaises connaissent une situation très préoccupante qui se traduit par leur désert humain, leur marginalisation et leur retard de développement.

1.1. Le désert humain des zones frontalières gabonaises

En effet, nos zones frontalières avaient une population estimée à 304.655 habitants sur plus de 1,5 million d'habitants en 2003 répartie dans sept (7) provinces frontalières, dix-neuf (19) départements frontalières et dix-neuf (19) villes frontalières (RGPH, 2003). Les données démographiques de 2013 par départements confirment le désert humain de nos zones frontalières avec 478.129 habitants sur 1,8 million de la population gabonaise puisque celles-ci connaissent toujours une situation sociale et économique très préoccupante.

1.2. Des zones frontalières marginalisées et en retard de développement

Les zones frontalières gabonaises sont marginalisées et en retard de développement parce que l'appareil politico-administratif national considère encore les frontières comme des obstacles pour le développement économique et social. Cette vision négative empruntée aux théories économiques classiques et à l'analyse militaire et géopolitique de la frontière perdue dans la haute administration. Celle-ci a amené les autorités gabonaises à vivre dans l'obsession des fron-

tières qu'il fallait protéger contre les menaces venues des pays limitrophes. En termes d'aménagement du territoire, cela a conduit à concentrer dans les provinces frontalières les camps militaires, les postes de Gendarmerie et un certain nombre de postes administratifs chargés de l'encadrement des populations. Même si certains d'entre eux sont devenus des départements, des districts et des communes urbaines.

Cette obsession des frontières a enfermé l'administration gabonaise dans une vision passiviste qui n'a pas permis à nos politiques publiques de prendre en compte les préoccupations transfrontalières. Elle a, ainsi, privé la Nation gabonaise d'une vision stratégique d'ensemble pour résoudre les problèmes d'emploi, d'aménagement du territoire, de transport, d'accès aux soins de santé et d'éducation qui se posent aussi au quotidien à nos concitoyens des zones frontalières. C'est pourquoi le Gabon n'a pas de stratégies de développement frontalier et d'une politique transfrontalière. Cette peur des frontières a donc conduit à leur oubli total et, par conséquent, à leur manque de dynamisme actuel ou de compétitivité en termes économiques et en infrastructures de base. Même la zone frontalière Nord qui est la plus dynamique du pays ne bénéficie pas d'une intervention publique particulière.

II. Des politiques publiques nationales inadaptées aux mutations de la réalité des frontières

Nos politiques publiques sont inadaptées aux mutations de la réalité des frontières étant donné qu'elles n'intègrent pas les dynamiques transfrontalières et ne les orientent pas.

2.1. Une frontière en mutation: la frontière Nord du Gabon

En effet, la frontière Nord du Gabon est un exemple de frontière en mutation qui devient progressivement un facteur de développement ou une ressource stratégique et vitale pour les populations locales et le pays. Elle forme avec les frontières terrestres du Sud-Cameroun et de l'Est de la Guinée équatoriale la zone des trois frontières dans la CEMAC. Ces frontières communes ne sont plus des lieux d'affrontement et des barrières infranchissables (zones frontalières), mais elles sont, depuis la décennie 1990, des aires ou des zones avec une certaine épaisseur pour permettre le développement économique entre les trois secteurs frontalières nationaux. Cette mutation est le résultat du processus d'intégration régionale et de la relative stabilisation et pacification des frontières entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale.

En effet, la transfrontalité ethnique Fang, c'est-à-dire, la présence des Fang au Sud-Cameroun, au Nord-Gabon et à l'Est de la Guinée continentale favorise l'apaisement des conflits frontalières et la réalisation des échanges sociaux et commerciaux. De plus, l'aménagement des ponts en béton sur la Kyè à Mebo'o et à Meyo-Kyè et sur le Ntem à Eboro et à Ngoazick et des routes bitumées pour relier les trois pays physiquement et désenclaver le Sud-Cameroun, les aménagements urbains (modernisation d'Ebebiyin, création de Kyè-Ossi) et leurs rela-

tions de bon voisinage depuis les années 1980 contribuent aussi à apaiser les tensions politico-diplomatiques entre eux et à favoriser le développement des activités économiques et la vie de part et d'autre de leurs frontières terrestres. Ils ont donc concouru à la genèse des trois zones frontalières formant la zone des trois frontières.

Mais ces zones frontalières fonctionnent encore comme des «*frontières-filtres*» puisqu'elles trient toujours les flux et mettent encore côte-à-côte les systèmes politico-institutionnels et économiques différents. Cette frontière-filtre évoque l'important concept de rente différentielle qui permet par exemple de jouer de façon optimale sur les différences de prix ou de salaire en zones frontalières. Ces phénomènes de rente constituent pour les salariés et pour les consommateurs et les entreprises, un «*avantage comparatif*» qui compense les inconvénients des «*effets-barrières*». Mais la zone frontalière de chaque pays définit encore ses propres stratégies de développement. Il est indispensable que ces trois zones frontalières distinctes coopèrent davantage pour amplifier le processus de mutation en cours.

Avec les progrès de l'intégration régionale dans la CEMAC et la création de la zone des trois frontières, c'est la «*frontière-ouverte*» qui est recherchée. Cette frontière-ouverte se caractérise par la prédominance de la fonction de contact ou d'interface entre les trois systèmes politico-institutionnels ou sous-systèmes socioéconomiques. Dans ce contexte, le développement des trois zones frontalières ne sera plus déterminé par le différentiel politico-institutionnel, et donc par les «*rentes de positions positives ou négatives*» dues à l'appartenance de tel ou tel pays, mais bien par la «*rente de position*», c'est-à-dire, les avantages comparés de l'ensemble des trois zones frontalières. C'est dans l'apparition d'une solidarité stratégique entre les côtés gabonais, camerounais et équato-guinéen de la zone des trois frontières que va s'effectuer le basculement d'une logique de juxtaposition d'espaces frontaliers à celle d'émergence d'une zone et d'une communauté transfrontalières.

Autrement dit à la fin de ce processus, les zones frontalières camerounaise, gabonaise et équato-guinéenne de la zone des trois frontières devront s'effacer pour donner naissance à une seule et unique véritable zone transfrontalière. Celle-ci impliquera une certaine continuité spatiale et cela supposera que les trois côtés de la zone des trois frontières unissent leurs forces dans le cadre de projets et de services transfrontaliers. Cette zone des trois frontières devra ainsi garantir la paix civile, le bon voisinage entre les trois pays et les organisations dynamiques. À suivre

* Docteur en Géographie, spécialiste des ports et de l'aménagement territorial, littoral et frontalier ; agent au ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire ; Député suppléant du 1er siège du département du Ntem-Bitam.